

Acteurs publics, juin 2013

■ COLLECTIVITÉS

Un statut pour les élus



« Les indemnités devraient être revalorisées pour être à la hauteur de la mission. » Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'État, auditionnée par la mission d'information de l'Assemblée nationale sur le statut de l'élu, le 14 mai, a entendu les revendications exprimées un mois plus tôt par Christophe Rouillon (*photo*), vice-président de l'Association des maires de France, et Jean-Raymond Hugonet, président de l'Union des maires de l'Essonne.

La ministre a rejoint en ce sens la proposition de loi des sénateurs Jean-Pierre Sueur (PS) et Jacqueline Gourault (UC-UDI) visant à « l'amélioration des indemnités versées aux élus ». « On a peur de dire à l'opinion publique qu'il va y avoir une cotisation, mais il faut permettre aux citoyens d'accéder au statut d'élu », a-t-elle expliqué.

La ministre propose aussi d'étudier la possibilité qu'une formation, dans le cadre de la fonction élective, puisse être valorisée comme un diplôme pour repartir dans le civil. La proposition de loi de Jean-Pierre Sueur et de Jacqueline Gourault a également mis l'accent sur la formation professionnelle, reconnaissant qu'elle est « peu utilisée par les collectivités territoriales ».

.